

## C.C.A.S DE LA VILLE DU BEAUSSET

### NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune du Beausset.

Le compte administratif présente les comptes du C.C.A.S et permet d'effectuer le bilan financier de l'année. Il est adopté dans son ensemble par le conseil d'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget. Il permet en effet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé exécuté par l'ordonnateur, le Président du C.C.A.S. Il autorise ainsi des comparaisons entre les prévisions et les réalisations et permet de dégager le résultat de l'exercice.

Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

Considérant la vocation du C.C.A.S, les ratios ne sont pas assez significatifs pour un tel budget. Cependant, à titre indicatif la population 2016 sur la commune du Beausset s'élevait à 9 477 habitants (soit 13,77% des dépenses réelles de fonctionnement par habitant).

Les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne concernent pas notre C.C.A.S. En effet, aucun emprunt n'est réalisé, et le financement est assuré uniquement par la subvention municipale.

Le compte administratif 2016 du C.C.A.S se résume ainsi :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	:	130 337,21 €
Recettes	:	139 898,88 €
Excédent	:	9 561,67 €

#### Section d'investissement

Dépenses	:	1 981,70 €
Recettes	:	16 024,65 €
Excédent	:	14 042,95 €

Le résultat global de clôture se solde par un excédent de 23 604,62 €, repris par anticipation au BP 2017 (soit une évolution de + 4,86% par rapport à 2015).

#### **I – Section de fonctionnement les dépenses,**

La vue d'ensemble ci-dessous fait ressortir un montant de dépenses réalisées de 130 337,21 € compte tenu des rattachements, soit un taux de réalisation de 92,29 % par rapport au BP 2016.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	CA 2015	BP 2016	CA 2016	ECART 2016/2015 %	Taux de réalisation %
011 - CHARGE A CARACTERE GENERAL	14 381	17 650	17 343	20.60%	98.26%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	62 719	66 000	63 133	0.66%	95.66%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	43 789	55 400	48 649	11.10%	87.81%
022 - DEPENSES IMPREVUES		959			
042 - OPERATIONS D'ORDRE	8 076	1 213	1 213	-84.98%	100.00%
<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>128 965</b>	<b>141 222</b>	<b>130 338</b>	<b>1.06%</b>	<b>92.29%</b>

### 1- Le Chapitre 011 – Charges à caractère générale

Ces charges représentent 13,31% des dépenses réelles de fonctionnement et contiennent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S (électricité, fournitures d'entretien, fournitures administratives, location du photocopieur, assurances, maintenances etc.) mais aussi les achats liés à l'activité du C.C.A.S (produits alimentaires et d'hygiène pour le logement d'urgence, les frais d'affranchissements pour le plan canicule, les permanences juridiques d'aide aux victimes). L'augmentation de +20,60% s'explique par le souhait du C.C.A.S d'élargir son panel d'aides, en proposant des permanences réalisées par l'association AAVIV. Cette association a pour but d'informer, orienter, et d'aider les victimes d'infractions pénales dans la procédure judiciaire, tout en leur fournissant un soutien psychologique (coût en 2016 de 2 500 € pour 6 mois).

### 2- Le Chapitre 012 – Charges de personnel

Ces charges ont faiblement augmenté de +0,66% et tiennent compte de l'évolution statutaire des 2 agents titulaires du C.C.A.S.

### 3- Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les aides facultatives accordées par le C.C.A.S, il s'élève à 48 649 € soit une augmentation de 11,10%, essentiellement dû à la hausse des prises en charges des 1/2 gratuités des cantines (3 414 prises en charges en 2015), et se décline comme suit :

- Aides aux loyers pour un montant de 4 001 € (13 familles)
- Aides à la cantine en 1/2 gratuité pour un montant de 5 697,55 € (soit 3 885 repas)
- Distribution de 130 bons alimentaires d'une valeur de 35 € (soit un total de 4 550 €).

Le C.C.A.S a versé pour un montant de 34 400 € une subvention aux associations suivantes :

- Lou pitchoun pour 30 000 €
- Secours Catholique pour 2 500 €
- Croix Rouge pour 1 500 €
- ADAPEI pour 300 €
- France ALZHEIMER pour 100 €

#### 4- Les Opérations d'ordre

Elles correspondent aux amortissements de l'année et sont transférées en section investissement.

Pour compléter l'évaluation chiffrée des résultats, il est important de souligner l'activité du pôle d'accompagnement social qui n'est pas valorisée en terme financier.

<b>COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU C.C.A.S 2016</b>	
<b>Accueil physique et téléphonique</b>	5 549 personnes en accueil physique 2 916 appels téléphoniques
<b>Inscriptions et renouvellements sur liste départementale des logements sociaux</b>	152 dossiers de renouvellements 73 nouvelles inscriptions
<b>Instructions des dossiers d'Aides Sociales Légales</b>	Instruction des dossiers R.S.A : 38 Instruction des dossiers A.P.A : 84 Instruction des dossiers M.D.P.H : 91 Instruction des dossiers aide sociale (placement maison de retraite, obligation alimentaire) Instruction A.S.P.A (minimum vieillesse) : 1
<b>Plan canicule</b>	1 600 courriers envoyés de prévention Plan-Canicule 50 packs d'eau ont été livrés aux personnes vulnérables 128 personnes inscrites liste Plan-Canicule dont 32 personnes régulièrement visitées
<b>Repas des anciens</b>	752 invitations envoyées pour 206 personnes inscrites au repas 229 colis simples et 132 colis doubles offerts aux plus de 75 ans 60 chocolats Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge)
<b>Hébergement d'urgence</b>	2 Placements (1 couple avec enfants et 1 personne seule)
<b>Banque Alimentaire</b>	118 personnes, 6 bébés s'approvisionnent à la Banque Alimentaire du Beausset

## II – Section de fonctionnement les recettes,

La vue d'ensemble fait ressortir un montant des recettes perçues de 139 898,88 € soit une augmentation de 2,27 % en comparaison au CA de 2015.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	CA 2015	BP 2016	CA 2016	ECART 2016/2015 %	Taux de réalisation %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGE	677		1 027	51.79%	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	10 450	10 000	6 067	-41.94%	60.67%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	103 375	123 400	124 703	20.63%	101.06%
77 - PRODUITS EXEPTIONNELS	5 035		280	-94.44%	
002 - REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	17 251	7 822	7 822	-54.66%	100.00%
<b>TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>136 787</b>	<b>141 222</b>	<b>139 899</b>	<b>2.27%</b>	<b>99.06%</b>

#### 1- Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit du remboursement du Fond National de Compensation qui a pour rôle d'égaliser à postériori les charges en matière de supplément familial que le C.C.A.S verse à ses agents fonctionnaires.

#### 2- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Ce chapitre correspond aux produits issus des concessions funéraires et représentent un tiers des concessions communales pour un montant de 6 066,72 €. Il se décompose comme suit :

- 8 concessions neuves trentenaires (terrain de 3,75 m<sup>2</sup>)
- 2 reprises de concessions cinquantenaires (terrain de 2 m<sup>2</sup>)
- 1 reprise de concession cinquantenaire (terrain 3,75 m<sup>2</sup>)

#### 3- Chapitre 74 Dotations et participations

La subvention municipale représente 85,78% des recettes réelles de fonctionnement et s'élève à 120 000 €, s'y ajoute, la subvention départementale pour l'instruction des dossiers RSA d'un montant de 3 375 €, ainsi que d'un don de l'association les décorés du travail pour 927,90 € (suite à sa dissolution).

#### 4- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ces recettes sont très variables et sont difficiles à prévoir. Elles ont été perçues suite au remboursement de 8 chèques services d'un montant de 35 €, soit un total de 280 € (date de validité dépassée des chèques).

## 5- R002 – Reprise de l'excédent de fonctionnement

Enfin, les recettes tiennent compte de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 qui s'est élevé à 7 822,26 €.

### **III - La section d'investissement,**

En dépenses, le C.C.A.S s'est équipé de matériel informatique (imprimante, ordinateur, ordinateur portable) et d'équipements pour le pôle social (réfrigérateur, cafetière), pour un montant de 1 981,70 €.

Elle est constituée en recette, du FCTVA pour un montant de 123 €, de l'amortissement du matériel de bureau pour 259 €, de l'amortissement du mobilier du Pôle social pour 954 € et de l'excédent reporté de 2015 pour un montant de 14 688,65 €.